



## PRIME D'AIDE A L'OCCUPATION DE CELLULES COMMERCIALES VIDES SUR LA COMMUNE DE GOUVVY

Demande d'octroi d'une prime, conformément au règlement adopté au Conseil Communal du 19 juillet 2022

### Demandeur :

Nom				Prénom			
Rue				Numéro		Boîte	
Code postal		Localité					
Téléphone				GSM			
Mail				Site Internet (facultatif)			

### Informations du commerce :

Nom commercial			
Secteur d'activité		Activité artisanale (transformation de la matière première sur place)?	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Numéro de compte bancaire		N° d'entreprise BCE	

#### Adresse du siège social

Rue			Numéro		Boîte	
Code postal		Localité				

#### Adresse du lieu d'activité

Rue			Numéro		Boîte	
Code postal		Localité				

### Déclaration :

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement lié à cette prime, en particulier des conditions suivantes:

(veuillez cocher chaque condition après vérification)

- Le bénéficiaire atteste d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé OU atteste d'une expérience de gestion d'une exploitation commerciale d'au moins 5 ans ininterrompue (voir détails dans le règlement).
- Le bénéficiaire s'engage à maintenir son activité pour une durée de 3 ans minimum dans la surface commerciale pour laquelle il perçoit l'aide. A défaut, le subside octroyé sera récupéré.
- Le demandeur tient à disposition les preuves du suivi du plan d'affaire durant une période de trois années, à remettre à l'administration communale à sa demande. Faute de maintien de son activité dans le bâtiment visé par l'aide, le Collège communal pourra réclamer la rétrocession de la prime.

### Documents à joindre :

Pour être conforme, la demande doit inclure les documents suivants:

- Preuve de suivi et d'accompagnement personnalisé OU preuve d'expérience de gestion d'une exploitation commerciale d'au moins 5 ans ininterrompue.
- Copie du bail commercial
- Plan d'affaire sur 3 années
- Preuve de l'inscription à la BCE
- Attestation d'inscription à la TVA

Fait à			
Date			

Signature			
-----------	--	--	--

Formulaire à remettre dès que possible et au plus tard dans les 24 mois après l'ouverture, par courriel à l'adresse [administration@gouvvy.be](mailto:administration@gouvvy.be), ou à l'administration communale sise Bovigny, 59 - 6671 Gouvvy